



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grotte de Lascaux

Question écrite n° 8686

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'état de la grotte de Lascaux. Des révélations récentes montrent que cette grotte est aujourd'hui menacée par le développement de colonies de taches noires d'une dizaine de centimètres de diamètre apparues au niveau du « passage », de la « voûte de la nef », sur les flancs du « cheval barbu », au-dessus de la frise des « cerfs nageant » et autour de la tête de la « grande vache noire » de cette grotte. Déjà en 2001, la présence d'une moisissure blanche nommée *Fusarium Solami* avait nécessité la mise en place d'un protocole spécifique avec recours à des épandages de chaux vive, pulvérisation de fongicide et traitement antibiotique. Aujourd'hui même, le conservateur en chef des monuments historiques a indiqué que l'analyse de ces taches noires réalisée par l'Institut national de recherche agroalimentaire avait révélé la présence d'*ulocladium* et d'un couple bactérie-champignon. Bien évidemment, la révélation de la présence de ces taches noires a provoqué une vive émotion et de très nombreuses inquiétudes sur l'avenir de cette grotte. Des anciens responsables de ce site, de nombreux scientifiques internationaux dont M. Donald Glaser, ancien prix Nobel de physique et membre du Comité international pour la sauvegarde de Lascaux se sont également émus de cette situation. Beaucoup de scientifiques mettent en cause le système de régulation de l'air installé en 2001 en remplacement de celui inventé par M. Paul-Marie Guyon qui avait pourtant fait ses preuves pendant près de quarante ans. De la même façon, de nombreuses personnalités remettent en cause la gestion de cette grotte et le manque de transparence dont fait preuve le ministère de la culture. Aussi il aimerait connaître les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre pour préserver les fresques de Lascaux et rassurer la communauté internationale sur la gestion par l'État français de cette grotte classée au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1979.

Texte de la réponse

Pour la troisième fois depuis sa découverte, la grotte de Lascaux est victime d'un dérèglement bioclimatique qui favorise la prolifération de micro-organismes. En septembre 2001, celle-ci s'est manifestée sous la forme d'une moisissure blanche due à un champignon identifié comme étant le *Fusarium solani* associé à la bactérie *Pseudomonas fluorescens*, très présent dans les sols agricoles environnants. Un traitement a aussitôt été mis en oeuvre par le laboratoire de recherches des monuments historiques, qui a permis de juguler l'invasion puis de la faire régresser. La grotte a été mise sous haute surveillance par les services de la direction régionale des affaires culturelles, sous l'égide d'un comité scientifique international installé dès 2002, renouvelé en 2006, pour piloter à la fois le choix et les modalités d'application de traitements curatifs et les études de fond sur les causes du phénomène et les moyens d'en prévenir la résurgence. Cependant, un second phénomène de contamination est observé peu de temps après avec l'apparition en certains endroits de taches sombres sur le sol et les parois dont l'agent responsable vient seulement d'être identifié. Il s'agit en majorité d'*ulocladium*. Cette fois, certaines peintures et gravures sont touchées, ce qui est évidemment préoccupant. Même si des essais de nettoyage par des moyens simples effectués sur ces taches donnent de bons résultats, la guérison de Lascaux, il faut le savoir, sera longue. Par guérison il faut entendre non seulement l'élimination de cette nouvelle contamination, mais le rétablissement d'un équilibre bioclimatique pérenne dans la cavité, qui garantisse sa préservation. Or,

l'entreprise est d'une très grande complexité. Cette complexité est d'abord celle du milieu physique lui-même, dont l'intégrité est tributaire d'un grand nombre de facteurs, géologiques, hydrologiques, climatiques, biologiques... Chacun de ces facteurs doit pouvoir être mesuré sur des périodes significatives avant d'être interprété et mis en corrélation avec tous les autres. Or, si des observations nombreuses ont été pratiquées sur des grottes particulières et des enseignements retirés de multiples expériences, il reste beaucoup à faire en matière de vérification, de synthèse et de systématisation de ces savoirs. C'est là une autre source de la complexité des problèmes que pose Lascaux. Comme cela est déjà arrivé par le passé, Lascaux, site emblématique, sera donc par la force des choses une fois encore un jalon important dans le développement de la science, difficile, de la conservation préventive. Les mesures prises par le ministère de la culture et de la communication s'inscrivent toutes dans cette recherche d'un savoir efficace. C'est ainsi que les traitements effectués en urgence ont pu être évalués quant à leurs effets et leur incidence sur la conservation des oeuvres pariétales par les experts du comité scientifique, grâce notamment à l'élaboration de nouveaux outils numériques - relevé en trois dimensions de la totalité de la grotte, simulateur permettant d'anticiper les conséquences d'éventuelles interventions. Ces opérations ont été complétées par l'établissement, pour la première fois dans une grotte ornée, d'un constat d'état, basé sur un glossaire visuel d'altération. Il en a résulté un changement dans la nature des traitements appliqués devenus moins offensifs sans perdre en efficacité. Parallèlement un programme de recherches, hiérarchisé par ordre de priorité, a été lancé avec, notamment, les études, décisives, en microbiologie et microclimat de la cavité, qui réunissent le laboratoire de recherche des monuments historiques, le Centre national de la recherche italien et l'Institut national de la recherche agronomique. Des études confiées à d'autres centres d'excellence, comme l'université de Bordeaux-I ou le laboratoire des musées de France, sont en cours, comme celle, géochimique et hydrogéologique, du massif rocheux contenant la grotte, qui permet d'ores et déjà de mieux appréhender les relations de celle-ci avec son environnement. L'ensemble de ces travaux et études font l'objet d'un engagement financier constant de la part de l'État depuis 2001, dont le montant, hors personnel, a atteint, en 2007, 3 142 000 euros. Par ailleurs, les services de l'État ont entrepris d'élaborer, avec le conseil général de la Dordogne et la commune de Montignac, un plan de sauvegarde de l'ensemble de la colline de Lascaux tenant compte de l'extrême sensibilité de ces lieux exceptionnels qu'il convient de sécuriser de manière durable. Le principe de la création dans la vallée d'un nouveau fac-similé accompagné de divers équipements d'accueil du public a été arrêté le 7 novembre 2007. En ce qui concerne le système de régulation de l'air, la question de son maintien, de son remplacement ou de sa suppression sera traitée cette année. Ce programme de travail est d'autant plus nécessaire que les effets du réchauffement climatique perturbent la circulation de l'air par convection dans la grotte et affectent désormais son équilibre interne. Il faut donc établir avec certitude l'incidence sur la conservation de la grotte de chacune de ces options. Quant aux inquiétudes manifestées par certains membres de la communauté scientifique, comme la ministre de la culture et de la communication l'avait annoncé dans le communiqué de presse du 12 octobre 2007, le ministère a mis en ligne sur son site le 20 novembre 2007 un dossier d'information complet, qui sera régulièrement actualisé, sur l'avancée des travaux et études relatifs à Lascaux. Les services du ministère répondront à toutes les questions qu'ils souhaiteront leur adresser.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8686

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mars 2008

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6634

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2847